

ASSOCIATION PROPULSEO

Association

Siège social : 12 RUE DE LA PART-DIEU, 69003 LYON

SIRET 900 499 377 00027

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



ASSOCIATION PROPULSEO

Association

Siège social : 12 RUE DE LA PART-DIEU, 69003 LYON

SIRET 900 499 377 00027

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision votre assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association PROPULSEO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période



du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation sur un changement de méthode

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de réglementation comptable » dans l'annexe au bilan et compte de résultat de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment sur ce qui concerne :

- La reconnaissance du revenu. Nous avons examiné les informations contractuelles et les hypothèses sur lesquelles se fondent les modalités de reconnaissance des revenus. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations



nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulés, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à



l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 28/09/2026

Signed with Adobe Sign
Juliette FARA
dBf27467c4...

Juliette FARA
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale Lyon-Riom



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	108 421	54 134	54 287	153
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	500		500	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	108 921	54 134	54 787	153
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	102 612		102 612	
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				63 122
	Charges constatées d'avance	102		102	280
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	184 168		184 168	85 163
	Total III	286 882		286 882	148 565
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		395 802	54 134	341 668	148 718

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	108 268	
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau	(30 878)	24 787
	Excédent ou déficit de l'exercice	(24 509)	(55 665)
	Situation nette (sous-total)	52 882	(30 878)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	52 882	(30 878)
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
Fonds reportés et dédiés	Droits du concédant		
	Total II		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		5 950
	Total III		5 950
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
DETTES	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	10	10
	Emprunts et dettes financières divers	16 111	19 444
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 469	72 792
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	10 436	8 061
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	53 319	1 146
	Produits constatés d'avance	131 442	72 192
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)	Total V	288 787	173 645
	TOTAL GENERAL (I à VI)	341 668	148 718

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	112	7 300
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		18 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		1 500
	Mécénats	345 250	193 334
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		10 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	5 950	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	6	4
	Total des produits d'exploitation	351 318	230 138
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	111 908	108 289
	Aides financières	98 250	71 234
	Impôts, taxes et versements assimilés	375	434
	Salaires	80 416	74 162
	Cotisations sociales	32 337	26 512
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		5 950
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	6	2
	Total des charges d'exploitation	323 292	286 582
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 025	(56 444)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 025	(56 444)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1	116
	Autres intérêts et produits assimilés	1 637	747
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 638	863
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	54 134	
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		54 134	
RESULTAT FINANCIER		(52 496)	863
RESULTAT COURANT avant impôts		(24 471)	(55 581)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		38	84
TOTAL DES PRODUITS		352 956	231 001
TOTAL DES CHARGES		377 465	286 666
EXCEDENT ou DEFICIT		(24 509)	(55 665)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		49 711	25 892
Bénévolat		30 281	21 010
TOTAL		79 992	46 902
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		49 711	25 892
Personnel bénévole		30 281	21 010
TOTAL		79 992	46 902

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **341 668** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **352 956** euros et un total **charges** de **377 465** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-24 509** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos au 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Objet de l'association

L'Association a pour objet de faciliter l'accès à l'éducation et la réussite des études et en apportant aux apprenants de l'aide personnelle, professionnelle et financière ainsi que tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Moyens mis en oeuvre

L'Association se propose d'atteindre ses objectifs en mettant en oeuvre les moyens suivants :

1. la vente, habituelle ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, ou susceptible de contribuer à sa réalisation,
2. l'organisation d'événements et de manifestations diverses, le cas échéant la mise en place de bulletins, mémoires, publications, débats, cours et conférences,
3. la mise en oeuvre de toute action judiciaire ou extrajudiciaire utile à l'accomplissement de son objet et,
4. plus généralement, tous moyens de communication et de promotion utiles et nécessaires à la réalisation de l'objet, ou susceptibles d'y contribuer.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ce nouveau règlement pour la première fois sur cet exercice constitue un changement de méthode comptable obligatoire. Ce changement vise à améliorer la lisibilité du résultat en redéfinissant, entre autre, le caractère exceptionnel des charges et produits.

Les comptes de l'exercice précédent présentés en colonne comparative n'ont pas été retraités selon les nouvelles règles. Ils figurent tels qu'approuvés lors de l'exercice précédent.

Par ailleurs, l'association a bénéficié du don de la totalité des titres de la SAS UNLY en septembre 2025 dont le montant est estimé à 108 268 euros.

Ce montant a été déprécié à hauteur de 50% au 31/12/2025.

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et des dispositions spécifiques aux associations et fondations prévues au règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ANC 2021-02, et des modifications apportées par les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes, à l'exception de la nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- Continuité d'exploitation..

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients au 31/12/2025 sont constituées :

- des factures à établir liées au partenariat avec l'APEC pour 50 000 euros.
- des créances annulées par des avoirs à établir à hauteur de 52 500 euros.

Les produits constatés d'avance correspondent aux dons boosters perçus en 2025 ou antérieurement, non reversés aux étudiants sur la période.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Règles et Méthodes Comptables

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services..

Ces contributions ont été comptabilisées dans les comptes de l'association au 31/12/2025 pour 79 992 euros.

Il s'agit du bénévolat de la part adhérents pour le développement du projet associatif et pour la gouvernance de l'association ainsi que du mécénat de compétence.

Régime fiscal

En étant une association à but non lucratif, Propulseo est assujettie à l'impôt à taux réduit sur ses éventuels revenus de placements financiers.

En septembre 2025, suite à la donation des titres de la société UNLY, un secteur d'activité distinct fiscalisé a été constitué.

Une déclaration fiscale est déposée en conséquence.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sur subventions d'exploitation enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des programmes de l'association, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris.

La totalité des fonds dédiés enregistrés au 31/12/2024 ont été utilisés sur l'exercice 2025.

Prêt

L'association a bénéficié sur l'exercice précédent d'un prêt pour un montant total de 20 000 euros de la part du fonds de dotation PHINOE avec un remboursement sur 6 ans.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle conduirait à fournir une rémunération individuelle.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	153		108 268			108 421
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés			500			500
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	153		108 768			108 921
TO TAL		153		108 768			108 921

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		54 134		54 134
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		54 134		54 134
	TOTAL GENERAL		54 134		54 134
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			54 134		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	102 612	102 612	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
CREANCES	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	102	102	
	TOTAL DES CREANCES	102 714	102 714	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	10	10		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	16 111	3 333	12 778	
	Fournisseurs et comptes rattachés	77 469	77 469		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	3 525	3 525		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 641	6 641		
	Impôts sur les bénéfices	38	38		
DETTES	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	232	232		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	53 319	53 319		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	131 442	131 442		
	TOTAL DES DETTES	288 787	276 009	12 778	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 333			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise			108 268		108 268
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	24 787	(55 665)			(30 878)
Excédent ou déficit de l'exercice	(55 665)	55 665		24 509	(24 509)
Situation nette	(30 878)		108 268	24 509	52 882
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(30 878)		108 268	24 509	52 882

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Contribution Fonds de dotation PHIN	5 950		5 950				
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	5 950		5 950				

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mécénat de compétence	49 711	25 892
Bénévolat	49 711	25 892
Heures de bénévolat des adhérents	30 281	21 010
	30 281	21 010
Total	79 992	46 902
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Mécénat de compétence	49 711	25 892
Personnel bénévole	49 711	25 892
Heures de bénévolat des adhérents	30 281	21 010
	30 281	21 010
Total	79 992	46 902

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		134 162
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>Intérêts courus à payer</i>	10	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fourniss. fact. non parvenues</i>	76 666	76 666
Dettes fiscales et sociales <i>Provision congés payés</i> <i>Charges sociales sur cp</i> <i>Participation au paritarisme</i>	3 525 1 410 51	4 986
Autres dettes <i>Clients booster - Avoirs à établir</i>	52 500	52 500

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		57 500
Autres créances clients		57 500
<i>Clients booster - factures à établir</i>	57 500	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION PCA sur parrainages 2025		131 442	131 442
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			131 442

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	3	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL	3	

COMPTES ANNUELS

Arrêtés au : 31/12/2025

Association PROPULSEO

12 Rue de la Part-Dieu

69003 LYON

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	108 421	54 134	54 287	153
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	500		500	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	108 921	54 134	54 787	153
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	102 612		102 612	
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				63 122
	Charges constatées d'avance	102		102	280
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	184 168		184 168	85 163
	Total III	286 882		286 882	148 565
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		395 802	54 134	341 668	148 718

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	108 268	
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(30 878)	24 787
	Excédent ou déficit de l'exercice	(24 509)	(55 665)
	Situation nette (sous-total)	52 882	(30 878)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	52 882	(30 878)
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		5 950
	Total III		5 950
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	10	10
	Emprunts et dettes financières divers	16 111	19 444
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 469	72 792
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	10 436	8 061
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	53 319	1 146
	Produits constatés d'avance	131 442	72 192
	Total V	288 787	173 645
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	341 668	148 718

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	112	7 300
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		18 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		1 500
	Mécénats	345 250	193 334
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		10 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	5 950	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	6	4
	Total des produits d'exploitation	351 318	230 138
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	111 908	108 289
	Aides financières	98 250	71 234
	Impôts, taxes et versements assimilés	375	434
	Salaires	80 416	74 162
	Cotisations sociales	32 337	26 512
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		5 950
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	6	2
	Total des charges d'exploitation	323 292	286 582
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 025	(56 444)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		28 025	(56 444)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1	116
	Autres intérêts et produits assimilés	1 637	747
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 638	863
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	54 134	
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		54 134	
RESULTAT FINANCIER		(52 496)	863
RESULTAT COURANT avant impôts		(24 471)	(55 581)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		38	84
TOTAL DES PRODUITS		352 956	231 001
TOTAL DES CHARGES		377 465	286 666
EXCEDENT ou DEFICIT		(24 509)	(55 665)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		49 711	25 892
Bénévolat		30 281	21 010
TOTAL		79 992	46 902
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		49 711	25 892
Personnel bénévole		30 281	21 010
TOTAL		79 992	46 902

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **341 668** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **352 956** euros et un total **charges** de **377 465** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-24 509** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent clos au 31 décembre 2024 avait une durée de 12 mois.

Objet de l'association

L'Association a pour objet de faciliter l'accès à l'éducation et la réussite des études et en apportant aux apprenants de l'aide personnelle, professionnelle et financière ainsi que tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Moyens mis en oeuvre

L'Association se propose d'atteindre ses objectifs en mettant en oeuvre les moyens suivants :

1. la vente, habituelle ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, ou susceptible de contribuer à sa réalisation,
2. l'organisation d'événements et de manifestations diverses, le cas échéant la mise en place de bulletins, mémoires, publications, débats, cours et conférences,
3. la mise en oeuvre de toute action judiciaire ou extrajudiciaire utile à l'accomplissement de son objet et,
4. plus généralement, tous moyens de communication et de promotion utiles et nécessaires à la réalisation de l'objet, ou susceptibles d'y contribuer.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ce nouveau règlement pour la première fois sur cet exercice constitue un changement de méthode comptable obligatoire. Ce changement vise à améliorer la lisibilité du résultat en redéfinissant, entre autre, le caractère exceptionnel des charges et produits.

Les comptes de l'exercice précédent présentés en colonne comparative n'ont pas été retraités selon les nouvelles règles. Ils figurent tels qu'approuvés lors de l'exercice précédent.

Par ailleurs, l'association a bénéficié du don de la totalité des titres de la SAS UNLY en septembre 2025 dont le montant est estimé à 108 268 euros.

Ce montant a été déprécié à hauteur de 50% au 31/12/2025.

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et des dispositions spécifiques aux associations et fondations prévues au règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ANC 2021-02, et des modifications apportées par les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes, à l'exception de la nouvelle présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- Continuité d'exploitation..

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients au 31/12/2025 sont constituées :

- des factures à établir liées au partenariat avec l'APEC pour 50 000 euros.
- des créances annulées par des avoirs à établir à hauteur de 52 500 euros.

Les produits constatés d'avance correspondent aux dons boosters perçus en 2025 ou antérieurement, non reversés aux étudiants sur la période.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Règles et Méthodes Comptables

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services..

Ces contributions ont été comptabilisées dans les comptes de l'association au 31/12/2025 pour 79 992 euros.

Il s'agit du bénévolat de la part adhérents pour le développement du projet associatif et pour la gouvernance de l'association ainsi que du mécénat de compétence.

Régime fiscal

En étant une association à but non lucratif, Propulseo est assujettie à l'impôt à taux réduit sur ses éventuels revenus de placements financiers.

En septembre 2025, suite à la donation des titres de la société UNLY, un secteur d'activité distinct fiscalisé a été constitué.

Une déclaration fiscale est déposée en conséquence.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sur subventions d'exploitation enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des programmes de l'association, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris.

La totalité des fonds dédiés enregistrés au 31/12/2024 ont été utilisés sur l'exercice 2025.

Prêt

L'association a bénéficié sur l'exercice précédent d'un prêt pour un montant total de 20 000 euros de la part du fonds de dotation PHINOE avec un remboursement sur 6 ans.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle conduirait à fournir une rémunération individuelle.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	153		108 268			108 421
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés			500			500
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATION S FINANCIERES	153		108 768			108 921
TOTAL		153		108 768			108 921

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier							
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL								

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières		54 134		54 134
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		54 134		54 134
	TOTAL GENERAL		54 134		54 134
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			54 134		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	102 612	102 612	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
CREANCES	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	102	102	
	TOTAL DES CREANCES	102 714	102 714	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	10	10		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	16 111	3 333	12 778	
	Fournisseurs et comptes rattachés	77 469	77 469		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	3 525	3 525		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 641	6 641		
	Impôts sur les bénéfices	38	38		
DETTES	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	232	232		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	53 319	53 319		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	131 442	131 442		
	TOTAL DES DETTES	288 787	276 009	12 778	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 333			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise			108 268		108 268
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	24 787	(55 665)			(30 878)
Excédent ou déficit de l'exercice	(55 665)	55 665		24 509	(24 509)
Situation nette	(30 878)		108 268	24 509	52 882
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(30 878)		108 268	24 509	52 882

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Contribution Fonds de dotation PHIN	5 950		5 950				
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	5 950		5 950				

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mécénat de compétence	49 711	25 892
Bénévolat	49 711	25 892
Heures de bénévolat des adhérents	30 281	21 010
	30 281	21 010
Total	79 992	46 902
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Mécénat de compétence	49 711	25 892
Personnel bénévole	49 711	25 892
Heures de bénévolat des adhérents	30 281	21 010
	30 281	21 010
Total	79 992	46 902

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		134 162
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>Intérêts courus à payer</i>	10	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fourniss. fact. non parvenues</i>	76 666	76 666
Dettes fiscales et sociales <i>Provision congés payés</i> <i>Charges sociales sur cp</i> <i>Participation au paritarisme</i>	3 525 1 410 51	4 986
Autres dettes <i>Clients booster - Avoirs à établir</i>	52 500	52 500

Produits à recevoir

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Produits à recevoir		57 500
Autres créances clients		57 500
<i>Clients booster - factures à établir</i>	57 500	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION PCA sur parrainages 2025		131 442	131 442
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			131 442

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	3	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL	3	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
HAPPI CONSEIL							
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	3 500	2 570	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	3 500	2 570	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l’article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--